



Association loi 1901

**AMAP DE SENLIS  
CONTRAT D'ENGAGEMENT  
PONCTUEL  
«Endives bios  
produites dans l'Oise»  
Distribution le 8 mars 2018**

**entre** le consommateur

**Et**

Distribution :

Nom : .....  
Prénom : .....  
Adresse : .....  
.....

**Nicolas FRAMERY  
73 rue de Rantigny Vaux  
60290 Cambronne les Clermont**

**8 Mars 2018**

Tél : .....

Mail : .....

**Contrat moral :**

Les signataires du présent contrat s'engagent à respecter les principes et engagements définis dans le contrat moral de l'Amap signé chaque année et accompagné de l'adhésion annuelle obligatoire (15€), et en particulier, à accepter la saisonnalité du contenu des paniers, à soutenir le producteur dans les moments difficiles et à participer activement à la bonne organisation des permanences au moins 2 fois par an.

**Contrat Endives Bio :**

Quantité : multiple de 1 kg – 1 seule livraison le 8 Mars 2018 - Prix : 4 euros le kilo - Les endives seront pesées sur place, merci de penser à apporter vos contenants.

Quantité (kg)	
Prix total (4 euros le kilo)	

**Modalités de règlement :**

Le montant du contrat doit être réglé à la signature du contrat.

Les chèques doivent être libellés à l'ordre de Nicolas Framery.

	Banque	Montant	n° de chèque	Encaissement
1				Mars 2018

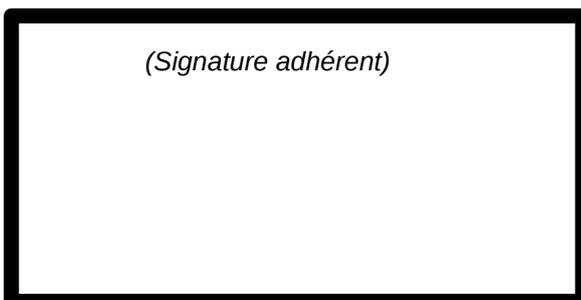
Senlis, le .....

(Signature producteur)

(Signature adhérent)

(Signature référent)

Nicolas Framery



Anne-Marie Wattellier

Pour toute information : [amapannemarie@laposte.net](mailto:amapannemarie@laposte.net)